Febelgra
united in
graphics

n°8

FIRST IMPRESSION

sep 2024

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

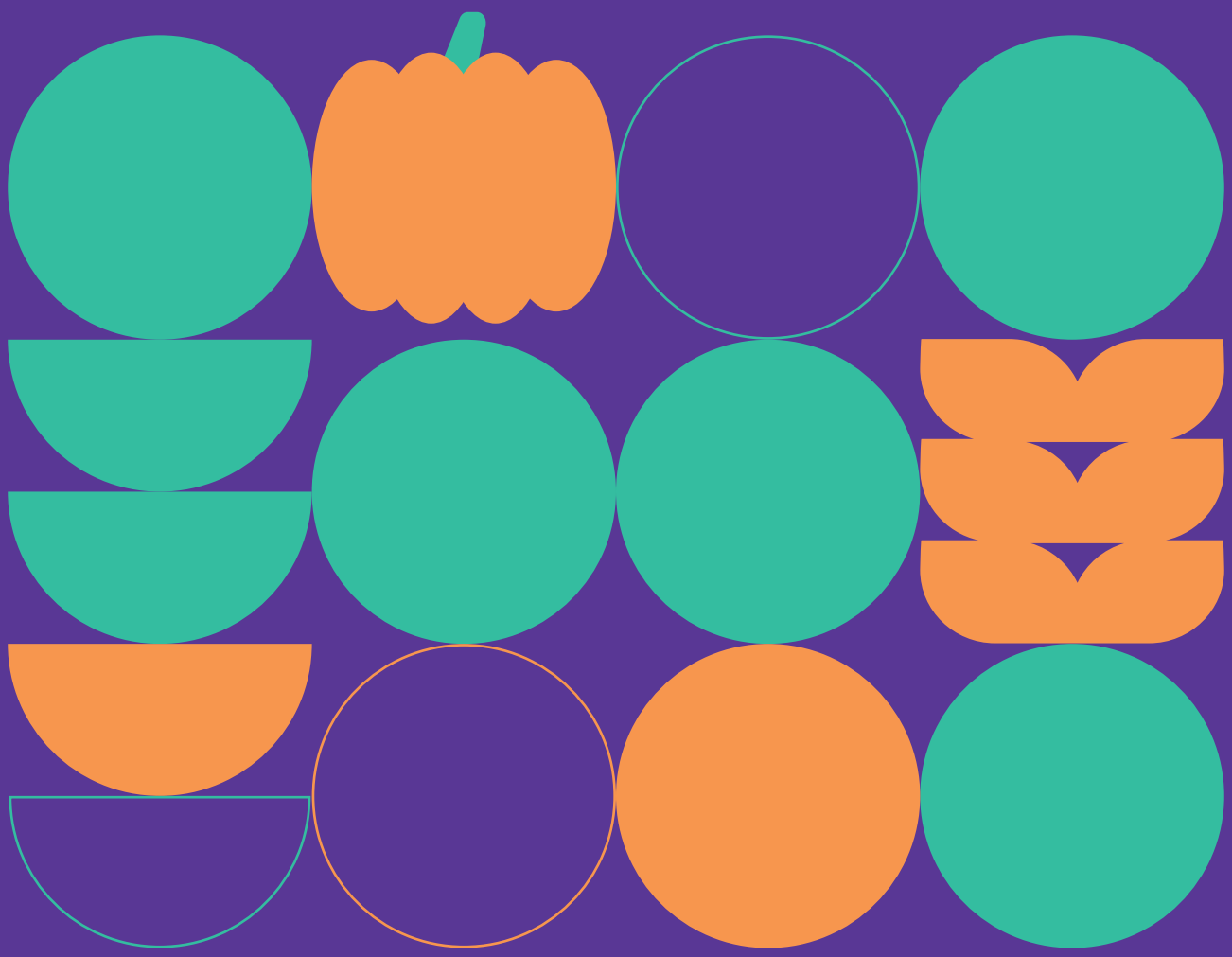

ClimateCalc | Campagne Papier.be

édition

69

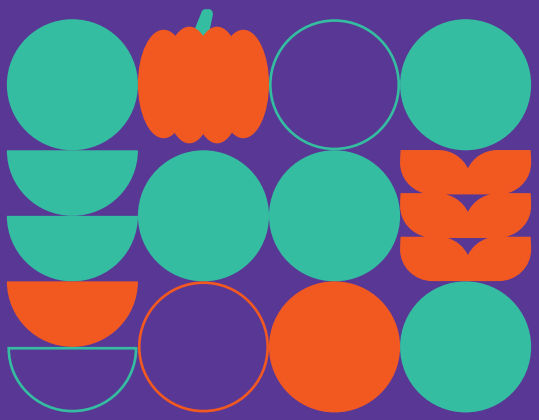

3
Edito

4
ClimateCalc

7
Campagne Papier.be

8
Arrêt prématuré de l'interruption de carrière
Dépôt du plan de formation

9
Nouveau membre : GroenDruk

10
La Super Note

11
Upgrade PrintmediaJobs

13
La question du mois:
Indemnisation de l'épreuve

14
Activités

15
Rétrospective PrintBar
Flandre occidentale

16
Update chiffres

18
En bref

19
Focus sur le papier

20
Partners in Creativity

FSC
www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux:

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Kelly De Meuter - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
Impression Antilope De Bie Printing
E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

Notre industrie manufacturière

Le bon thème mais la mauvaise approche

Marc Vandenbroucke – Directeur Général

L'industrie manufacturière, dont le secteur graphique fait partie intégrante, constitue l'épine dorsale de notre prospérité tant au niveau national qu'européen. Malheureusement, ce secteur est de plus en plus durement touché. Pensez à des entreprises comme Audi, Van Hool, Beaulieu, Ontex et bien d'autres qui traversent actuellement une période difficile en Belgique.

Le 16 septembre dernier, les syndicats ont organisé une nouvelle manifestation nationale, cette fois pour dénoncer l'absence d'une politique industrielle réfléchie. Si le thème est correct, il manque malheureusement des solutions efficaces. Comment continuer à motiver les entreprises à investir dans un pays où l'économie est régulièrement paralysée par des manifestations ? Faut-il vraiment prendre au sérieux les propositions de partis comme le PVDA, qui ont vu dans cette manifestation l'occasion de plaider en faveur d'un moratoire sur les fermetures d'entreprises ? Cela équivaudrait en fait à une nationalisation des entreprises privées, avec toutes les conséquences que cela implique pour le Trésor public. Ce n'est clairement pas la voie à suivre.

Nous pensons que la solution est ailleurs. Limitons-nous à l'industrie belge, qui a un besoin urgent d'une stratégie. Cette stratégie doit avant tout se concentrer sur les restrictions que nous nous imposons à nous-mêmes et à l'Europe. Quelques points cruciaux à cet égard :

La réglementation

La réglementation est certes nécessaire, mais elle doit stimuler l'entrepreneuriat plutôt que l'entraver. Dans notre secteur, nous serons bientôt confrontés à des obligations telles que l'EUDR, le CSDR et le FLA. N'est-ce pas trop ambitieux ? Une start-up qui souhaite demander une licence se retrouve empêtrée dans un enchevêtrement administratif. Pourquoi cela doit-il être tellement complexe ?

L'organisation du travail

Prenons par exemple les règles strictes concernant le travail de nuit et les nombreuses dispositions sociales telles que les congés syndicaux, le congé de paternité, etc. Ces réglementations ont besoin de toute urgence de plus de flexibilité et de réalisme. Sans quoi, il nous serait impossible de rivaliser avec les autres pays européens, et encore moins avec les pays extra-européens.

Le handicap des coûts salariaux

Après le Danemark, la Belgique a les coûts salariaux de l'industrie manufacturière les plus élevés d'Europe. Nos coûts salariaux sont supérieurs de 32 % à la moyenne de la zone euro. Une révision fondamentale de l'indexation automatique des salaires et une réforme fiscale en profondeur sont nécessaires pour combler cet écart.

Les premiers signaux issus des négociations pour un accord de coalition flamand ainsi que l'absence d'accord fédéral n'offrent malheureusement que peu d'espoir. L'accord de coalition wallon semble un peu plus ambitieux, mais quand va-t-il se concrétiser ? C'est pourquoi nous appelons tous les décideurs politiques : **choisissez un avenir véritablement durable** !

Bonne lecture.

DURABILITÉ

Déterminez **l'empreinte CO_2** de votre produit imprimé avec **ClimateCalc**

Les clients portent de plus en plus d'intérêt à l'impression durable et aux imprimeries qui prennent leur impact environnemental au sérieux. Ils veulent connaître l'empreinte carbone des produits imprimés qu'ils commandent. Les imprimeries qui peuvent communiquer l'empreinte CO_2 d'une commande disposent donc d'un avantage important. Grâce à ClimateCalc, un outil spécialement développé pour l'industrie graphique, vous pouvez fournir à vos clients un rapport fiable sur l'empreinte de la commande.

L'outil de calcul du CO_2 reconnu pour les processus d'impression
ClimateCalc est une méthode de calcul certifiée spécialement développée pour l'industrie graphique. Il permet aux entreprises d'impression et d'emballage de calculer l'empreinte carbone de leurs produits et de leurs processus de production.

L'outil s'appuie sur une recommandation de **la fédération sectorielle européenne Intergraf et est reconnu internationalement comme un standard de référence** au sein de l'industrie graphique. En fait, la recommandation Intergraf est l'unique norme graphique internationale pour le calcul de l'empreinte carbone au niveau mondial. Tous ceux qui utilisent cette norme calculent l'empreinte CO_2 sur la même base, ce qui rend la comparaison possible.

ClimateCalc est également conforme aux normes ISO 14064-1, 14067 et 16759 ainsi qu'au protocole international sur les gaz à effet de serre (The Green House Gas protocol - GHG protocol), ce qui signifie qu'il couvre les émissions de scope 1, 2 et 3.

Quelle valeur ajoutée apporte-t-il ?
ClimateCalc est conçu sur mesure pour les imprimeries et prend en compte les aspects uniques des processus d'impression et des matériaux spécifiques au secteur tels que les types de papier et les encres et ce pour différents types d'impression. De plus, il est simple à utiliser. Il peut entièrement s'intégrer aux opérations quotidiennes d'une imprimerie. Son interface conviviale calcule rapidement et efficacement les émissions de CO_2 sans devoir nécessiter de connaissances techniques approfondies.

ClimateCalc offre essentiellement les avantages suivants :

- Calcul du CO_2 au niveau du produit et de l'entreprise ;
- Analyse unique du cycle de vie du produit ;
- Très large choix de substrats : papier et carton, plastiques, textiles et autres tels que les autocollants, la mousse, le métal, les étiquettes, etc. ;
- Possibilité de communiquer les émissions de CO_2 de la commande avant même qu'elle ne débute.[1]

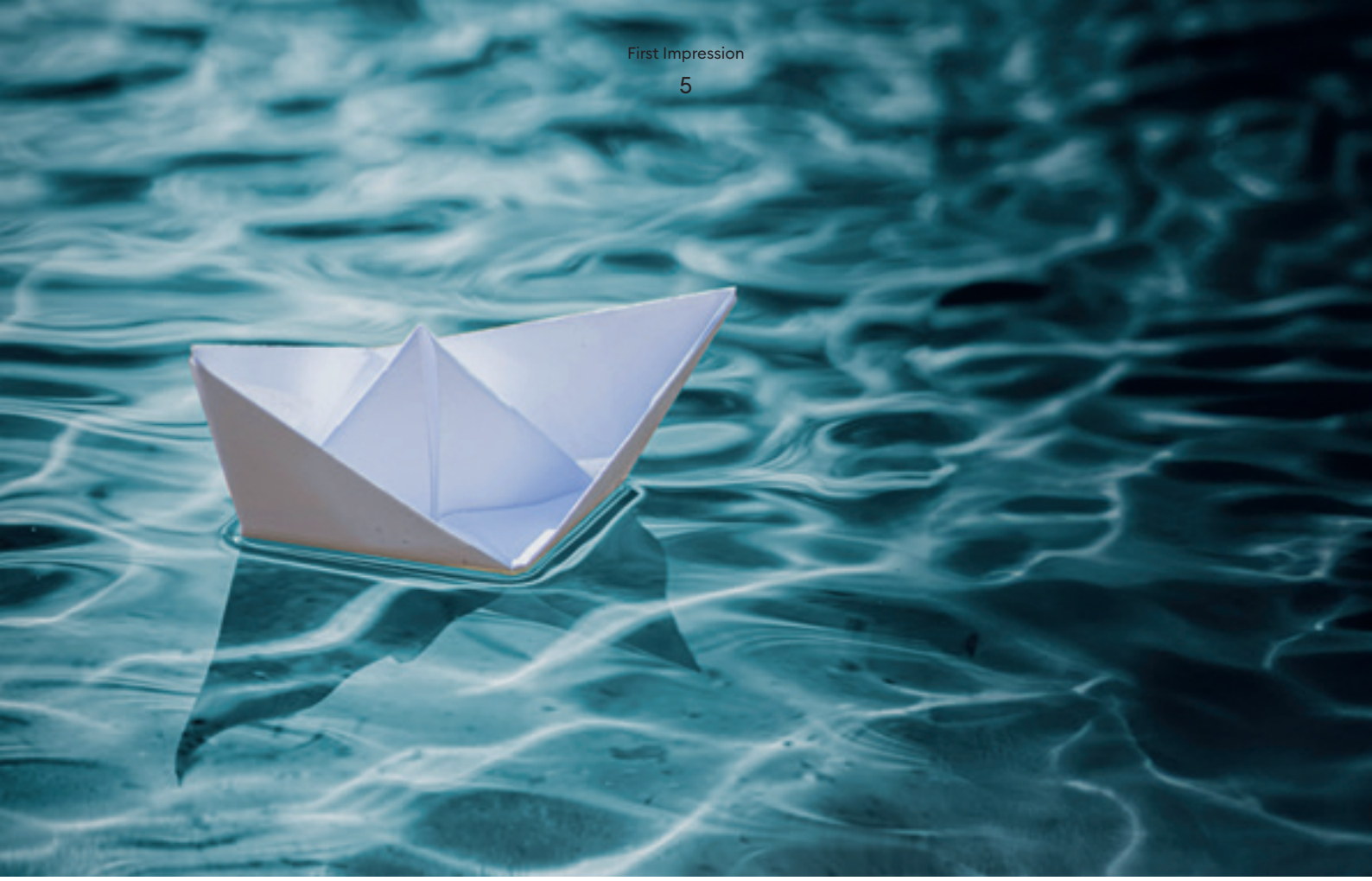

Les résultats du calcul peuvent être utilisés pour faire des choix plus délibérés avec le client sur l'utilisation de matériaux ayant un impact moindre sur le climat ou pour compenser l'empreinte CO_2 restante.

Les imprimeries peuvent également utiliser les informations de ClimateCalc pour leur propre stratégie climatique et leurs objectifs de réduction. Sur la base des émissions de CO_2 calculées pour des projets spécifiques, des lignes de produits ou pour l'ensemble de leur entreprise, ils peuvent prendre des mesures concrètes pour limiter les émissions ou devenir neutres en CO_2. **En bref, l'outil aide les imprimeurs à comprendre où se situe leur plus grand impact environnemental et à optimiser leur production.** Les entreprises qui peuvent réduire leur empreinte carbone bénéficient souvent également de coûts opérationnels moins élevés (coûts de l'énergie et des matériaux).

Comment fonctionne l'outil ?
ClimateCalc prend en compte différents facteurs tels que la consommation d'énergie, les matières premières, le transport et le traitement des déchets. Il utilise donc des données les plus spécifiques possibles à l'imprimeur et au produit. Dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir des données spécifiques, des données standard vérifiées provenant de bases de données internationales sont utilisées.

Dans une première phase, toutes les données de l'entreprise doivent être collectées et saisies dans le logiciel, ainsi que tous les justificatifs. **Cette**

ClimateCalc est conçu sur mesure pour les imprimeries et prend en compte les aspects uniques des des procédés d'impression et des matériaux spécifiques du secteur

1 Grâce à l'utilisation du logiciel Multipress de Dataline, les émissions de CO_2 peuvent même être reprises automatiquement sur le devis.

opération se fait sous la direction d'un conseiller ClimateCalc. Un auditeur externe évalue ensuite l'exhaustivité et la fiabilité des données. Après approbation, l'imprimerie sera inscrite au registre des '**entreprises certifiées**'. Un inspecteur vérifie chaque année si les données de l'entreprise sont toujours exactes.

Une fois certifiés, les imprimeurs peuvent commencer à calculer l'empreinte carbone des commandes d'impression. Sur la base de la saisie des données de la commande (substrat, poids final net, kilomètres de transport, etc.), un calcul personnalisé du produit peut être effectué pour le client, sous la forme d'un 'rapport d'empreinte' qui contient à la fois les émissions totales de CO_2 de la commande et une ventilation détaillée.

ClimateCalc propose deux types de marques/labels de qualité pour illustrer ce calcul. Lorsque l'empreinte CO_2 d'un produit a été calculée avec ClimateCalc, ou si son impact climatique est compensé, les imprimeurs certifiés peuvent apposer les étiquettes suivantes sur le produit :

Une importance croissante
Dans le contexte des nouvelles réglementations européennes (dont la directive CSRD), la pression pour connaître l'empreinte CO_2 ne fera qu'augmenter. De nombreuses entreprises déclarent déjà leurs émissions de carbone dans leurs rapports annuels de développement durable, et cette tendance est susceptible de s'accentuer compte tenu des obligations à venir en la matière.

Toutes les imprimeries auront au moins un ou plusieurs clients qui seront tenus de déclarer leurs émissions SCOPE 3. Les clients tels que les grands éditeurs de livres et de magazines, les banques et les compagnies d'assurance, les fabricants de produits de luxe et de produits alimentaires (en raison des emballages) auront besoin d'une estimation des émissions générées par les imprimés achetés.

ClimateCalc s'avère particulièrement utile à deux égards :

1. Un imprimeur certifié ClimateCalc peut fournir à son client un rapport d'empreinte sur les émissions générées, qui peut ensuite être inclus par le client dans le rapport annuel requis conformément au CSRD ;
2. Le rapport CSRD du client devant être vérifié par un organisme externe, la méthode utilisée pour estimer les émissions de CO_2 doit être suffisamment solide. ClimateCalc étant un outil certifié au niveau européen, la qualité de l'évaluation est déjà garantie, ce qui crée un climat de confiance avec votre client.

Conclusion
Dans un monde où la durabilité et la responsabilité environnementale deviennent de plus en plus importantes, ClimateCalc offre aux imprimeurs un outil puissant pour mesurer et améliorer leur empreinte environnementale. L'outil permet non seulement de **réduire** les **émissions de CO_2**, mais contribue également à réaliser des **économies** (une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières entraîne une réduction des coûts d'exploitation), de **satisfaire ses clients** et d'**améliorer la compétitivité**. Pour les imprimeries qui souhaitent prendre des mesures sérieuses en faveur de l'entrepreneuriat durable, ClimateCalc est un outil indispensable.

Réduction pour les membres de Febelgra
L'utilisation de ClimateCalc entraîne des coûts, tels que des frais d'installation uniques et des frais de licence récurrents annuels. Les membres de Febelgra bénéficient d'une réduction intéressante sur les frais de licence.

Vous désirez démarrer avec le ClimateCalc ? Nous vous mettons en relation avec le conseiller adéquat.
Contactez
jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

ACTUA

PAPIER.BE mène une campagne pour préserver le libre choix entre le papier et le numérique

Le manque de fiabilité des informations numériques et le sentiment d'insécurité lié aux canaux numériques renforcent le choix pour le papier.

Une enquête[1] menée par l'organisation belge Papier.be, en collaboration avec son homologue international Two Sides, montre que **les consommateurs souhaitent protéger leur droit au libre choix entre la communication papier et numérique**. Cette liberté de choix est mise sous pression en raison des tentatives constantes des pouvoirs publics et des entreprises de la restreindre. Pas moins d'une personne interrogée sur trois se déclare opposée à cette proposition. Après tout, **la plupart des consommateurs combinent papier et numérique**. Leur choix est motivé par leur besoin de variété, de confiance, de facilité d'utilisation et de sentiment de sécurité. Pour protéger leur droit au libre choix, Papier.be lance une campagne d'information.

Plus d'un consommateur sur quatre affirme faire davantage confiance aux informations imprimées qu'aux informations numériques. En effet, il y a une grande méfiance à l'égard des mensonges et des fake news diffusés via les canaux numériques. En outre, près de 2 personnes sur 3 considèrent que le numérique comporte plus de risques en raison de la menace croissante de piratage, de phishing et d'autres formes de cybercriminalité. **Les consommateurs préfèrent souvent le papier pour les documents importants ou pour lire des sujets qui nécessitent plus d'attention ou d'efforts.** La moitié d'entre eux déclarent qu'ils sont plus concentrés lorsqu'ils lisent sur un support papier et qu'ils comprennent et mémorisent davantage le contenu que dans les médias numériques.
Mais la principale raison qui pousse les consommateurs à choisir le papier est le besoin d'alternatives. Près de la moitié des personnes interrogées indiquent souffrir d'une surcharge numérique et craignent même que cela puisse nuire à leur santé.

La complémentarité sous pression
Selon 60 % des participants à l'enquête, les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations tentent de les convaincre de passer au tout numérique. Ceci malgré la complémentarité entre le papier et le numérique. De nombreux Belges déclarent savoir que cela se fait dans le but de réduire les coûts et non pour les raisons environnementales souvent évoquées. Seule la moitié des consommateurs croient encore à l'argument selon lequel le numérique est plus respectueux de l'environnement que le papier.
La communication sur papier reste donc très complémentaire des canaux numériques. Comme le montre le graphique ci-dessous, environ la moitié des Belges préfèrent les livres imprimés, les magazines, les journaux, les annonces, les documents administratifs, les factures, les brochures ainsi que les attestations médicales et les notices imprimées.

Source: www.papier.be

Graphique : préférence pour le papier en fonction du type de support

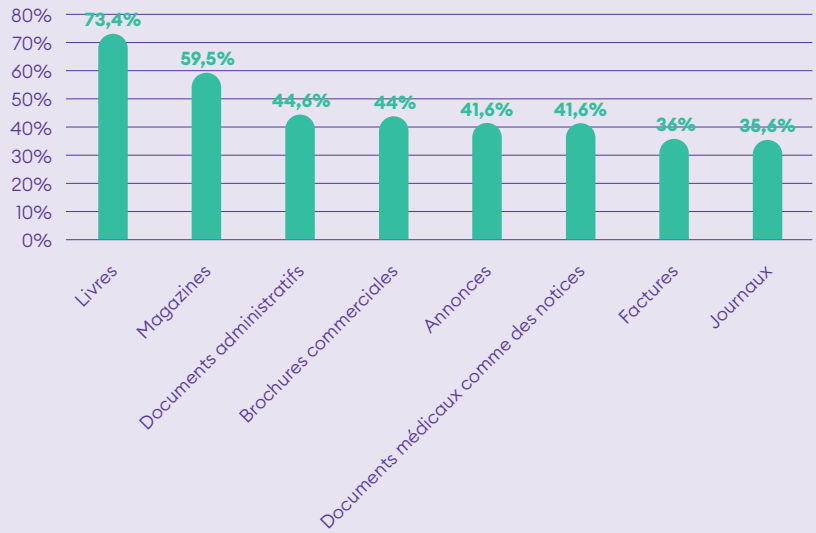

1 C'est ce qui ressort d'une enquête semestrielle à grande échelle menée auprès d'un échantillon représentatif de 10.250 consommateurs. par un cabinet d'études indépendant mandaté par l'organisation TwoSides, en collaboration avec Papier.be. en collaboration avec Papier.be. L'enquête a examiné l'évolution des préférences, des perceptions et des attitudes des consommateurs à l'égard de la communication imprimée et numérique.

SOCIAL

Arrêt prématuré de l'interruption de carrière

Depuis le 1er septembre 2024, l'ONEM a modifié les règles pour ceux qui souhaitent mettre un terme anticipé à un crédit-temps, à une interruption de carrière ou à un congé thématique.

Qu'est-ce qui a changé au 1er septembre 2024 ?

Le travailleur qui désire mettre fin prématurément à sa période d'interruption de carrière doit obtenir l'accord de son employeur et en informer l'ONEM par écrit.

Si l'interruption de carrière prend fin prématurément avant que la durée minimale de congé ne soit atteinte :

- Les jours restants pour atteindre la durée minimale sont perdus ;
- L'allocation déjà versée ne doit plus être remboursée à l'ONEM, à l'exception du crédit temps fin de carrière.

Exemple :

- Un travailleur a demandé une interruption totale du congé parental d'un mois (= durée minimale) et souhaite y mettre fin au bout de deux semaines.
  - » Le travailleur perd les deux semaines restantes, mais conserve ses allocations pendant le mois complet de congé parental.
- Un travailleur a demandé une interruption totale du congé parental de deux mois et souhaite y mettre fin au bout d'un mois et demi.
  - » Le travailleur ne perd **pas** les deux semaines restantes car il a atteint la période minimale d'un mois et conserve ses allocations pendant les deux mois complets de congé parental.

Des questions ? Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

Dépôt du plan de formation : update

La loi du 3 octobre 2022, également appelée le 'Deal pour l'emploi', oblige les entreprises de plus de 20 travailleurs à établir un plan de formation. Jusqu'à récemment, il n'était pas clair à qui le plan de formation devait être soumis. L'Arrêté royal du 14.07.2024 fournit plus d'informations sur la procédure de soumission.

Procédure de soumission

Dans le délai d'un mois après l'entrée en vigueur d'un plan de formation, une copie doit être déposée par voie électronique auprès du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) Scannez le QR code pour être redirigé vers leur plateforme d'inscription

La copie soumise ne peut contenir aucunes données à caractère personnel des travailleurs. N'oubliez donc pas de supprimer ces données avant de les soumettre.

Plan de formation 2023 en 2024

La copie du plan de formation pour 2023 et 2024 doit être soumise par voie électronique au plus tard le 1er mars 2025.

NOUVEAU MEMBRE

GroenDruk

Du petit copyshop à une imprimerie verte et connectée

L'imprimerie GroenDruk en Flandre orientale pourra déjà souffler ses 30 bougies l'année prochaine. L'histoire commence en 1995, lorsque Patrick Tonneau ouvre les portes de Bolton Copy, un petit atelier de photocopie situé dans le centre d'Alost. La forte concurrence l'oblige à ne pas se contenter de produire des piles de copies, mais à offrir aux clients un service supplémentaire en leur fournissant des conseils d'experts et en les aidant à répondre à toutes sortes de questions sur l'impression. En 2017, l'imprimerie déménage dans la périphérie de la ville et est rebaptisée peu de temps après sous le nom de GroenDruk marquant ainsi son engagement en faveur de la durabilité.

Courtier en impression

GroenDruk réalise des impressions numériques, flexibles et personnalisées, mais grâce à son réseau de partenaires spécialisés, Patrick peut fournir presque tous les types d'impression. 'Nous collaborons avec une trentaine d'imprimeurs', précise Patrick. 'Notre plus grande force réside dans l'écoute et la réflexion avec le client. Nous proposons différentes alternatives et recherchons la solution la mieux adaptée à ses besoins. **Nous choisissons la presse à imprimer qui convient au client et non à l'imprimeur.** Nos clients sont principalement des entreprises locales, des écoles et des prestataires de formation. De plus, nous collaborons avec de plus petits imprimeurs et graphistes pour les impressions événementielles'.

Impression verte

Comme son nom l'indique, GroenDruk est engagé en matière de durabilité depuis le début, bien avant que le thème ne soit tellement abordé. Depuis 2017, ils participent également activement à la 'Charte de l'entrepreneuriat durable VOKA', qui est continuellement à la recherche de nouvelles sources d'inspirations pour se lancer dans de nouveaux objectifs durables. Leur engagement a été couronné en 2020 par UNITAR avec le certificat 'Pionnier SDG'.

'Je ne peux peut-être pas imprimer plus écologiquement qu'une autre imprimerie, mais je peux travailler plus écologiquement. Cela concerne les investissements les plus logiques, comme une meilleure isolation et un éclairage LED automatique, une collaboration avec l'emploi social et la livraison avec un vélo ou une voiture électrique. Je suis toujours à la recherche de petites améliorations qui font la différence', déclare Patrick.

Collaboration

Concernant l'avenir du secteur, Patrick est clair : **'Je le répète déjà depuis 25 ans : il faut collaborer davantage'.** Selon lui, la part des courtiers en impression ne fera qu'augmenter. 'Chacun a sa spécialité, et ce que vous ne pouvez pas faire vous-même, faites-le sous-traiter. Malheureusement, je constate encore beaucoup de réticences dans le secteur en matière de collaboration', conclut le manager.

"Je le répète déjà depuis 25 ans : il faut collaborer davantage."

ACTUA

La 'super note'
Qu'est-ce qui a été mis sur la table?

La super note de Bart De Wever consistait en une série de mesures destinées à résoudre le déficit budgétaire et à réduire la pression fiscale globale, mais elle n'a pas réussi à convaincre les négociateurs de parvenir à un accord et a été rejetée. Les négociations vont au-delà des élections communales et il est désormais clair qu'aucune loi-programme comportant des mesures de réforme ne sera votée d'ici fin 2024. Mais que comprend exactement la super note ?

En tant que fédération représentative des employeurs, nous sommes d'accord avec bon nombre des propositions qui étaient sur la table. Après quatre années de politique, il semble enfin y avoir de l'attention et de l'espace pour des mesures qui offrent une perspective positive pour les employeurs. Même si la super note a quitté le paysage politique, certains de ses éléments survivront à coup sûr

La super note reposait sur de nombreux travaux préliminaires et certaines mesures n'avaient pas été complètement approfondies. Il est frappant de constater que la dispense partielle de versement du précompte professionnel pour le travail en équipe et de nuit n'a pas été mentionnée. La variante bis nouvellement introduite n'est qu'une mesure transitoire jusqu'en 2026, après quoi un règlement définitif quant au fond doit suivre. Il appartiendra ensuite au gouvernement de trouver une solution.

La réforme des taux de TVA réduits est une mesure qui affecterait le secteur graphique. La TVA sur les produits sur lesquels le taux réduit de 6 % est actuellement d'application (livres, dépliants, affiches électorales, etc.) augmenterait dans ce cas de 3 %. Il s'agit de la réactivation d'une mesure issue du "vaste projet de réforme fiscale" qui n'a pas été mis en œuvre par le gouvernement Van Peteghem et auquel Febelgra s'était opposé.

Les discussions politiques étant loin d'être terminées, les informations présentées ci-dessus pourraient changer de manière considérable en fonction des futures négociations.

Vous trouverez via le QR code un récapitulatif non exclusif des mesures sociales et fiscales les plus marquantes.

Des questions ? Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be ou jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

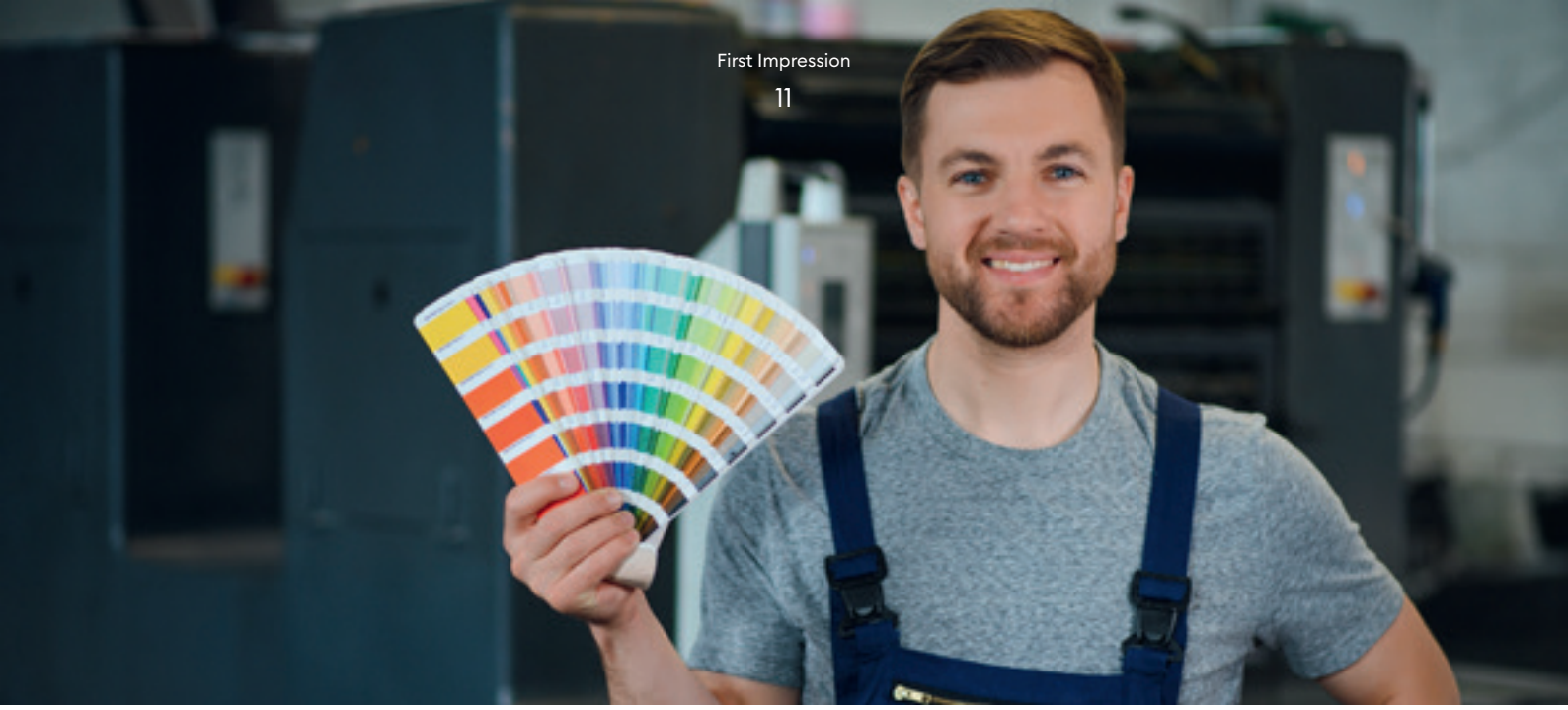

SOCIAL

PrintmediaJobs introduit de nouvelles mises à jour pour une concordance encore plus rapide entre les stagiaires et les entreprises de stage

PrintmediaJobs.be évolue sans cesse ! En plus d'un site d'emploi pour l'industrie des médias imprimés, PrintmediaJobs.be propose également une base de données de stages comprenant plus de 160 entreprises de stages reconnues ! Cette base de données a été mise à jour cet été dans le but de permettre aux stagiaires et aux entreprises de se trouver encore plus rapidement et efficacement.

Les étudiants qui sont à la recherche d'un stage peuvent désormais postuler directement sur le site Internet. Les entreprises reçoivent immédiatement les candidatures accompagnées du CV et de la lettre de motivation dans leur boîte mail, ce qui accélère la communication et simplifie le processus de sélection. Le filtre étendu permet de sélectionner, par exemple, par province, les types de stages comme la formation en alternance, les entreprises ouvertes aux visites d'entreprises ou les formations en entreprise, la taille, etc.

En outre, les types de stages liés aux options de formation (duales) ont été élargis. Qu'il s'agisse d'un stage de courte durée, d'une collaboration à long terme ou d'une mission de projet spécifique, il existe désormais un plus large éventail d'options pour répondre aux divers besoins du secteur.

Avec ces mises à jour, PrintmediaJobs reste engagé en faveur d'une meilleure connexion entre les jeunes talents et l'industrie des médias imprimés !

PRINTMEDIA JOBS®

Des questions ? Contactez printmediajobs@grafoc.be

MULTIPRESS
software by Dataline

Comment le CO_2 peut-il doubler le succès et la marge des offres ?

MultiPress a 6 réponses abordables

multipress.biz/CO2-fr

LA QUESTION DU MOIS

Une épreuve est-elle remboursée lors des appels d'offres publics ?

Lorsque vous participez à une procédure de passation pour un marché public, il est fort probable que l'on exige, en plus de votre devis, la soumission d'un projet d'impression. Cette 'épreuve' entraîne des coûts et des efforts déployés et peut vous coûter cher si votre offre n'est pas retenue. Pouvez-vous facturer les coûts de l'épreuve de votre conception ?

Depuis le début de cette année, une nouvelle loi a rendu les marchés publics plus accessibles aux PME. L'une des mesures adoptées dans ce contexte est l'**introduction d'une 'indemnité de soumission' afin de compenser les coûts de conception parfois exigés lors des offres**. Cela signifie que si l'autorité adjudicatrice exige que les devis soient accompagnés de conceptions (par exemple des épreuves), elle doit verser une indemnité de soumission aux soumissionnaires qui n'ont pas été retenus. Celui à qui le marché est attribué n'a pas droit à cette indemnité.

Toutefois, le caractère obligatoire diffère selon le type de procédure d'appel d'offres. Lorsque les projets sont demandés dans le cadre de la procédure restreinte ou de la 'procédure négociée sans publication préalable', l'indemnité de soumission est obligatoire. Pour les autres procédures de passation de marchés, l'autorité adjudicatrice peut attribuer une indemnité de soumission mais n'est pas obligé de le faire.

L'autorité adjudicatrice peut spécifier dans les documents du marché qu'une indemnité de soumission nulle ou réduite, sera accordée en cas de conception substantiellement insuffisante ou irrégulière. Cela vise à éviter que les soumissionnaires ne soumettent un projet de qualité inférieure dans le seul but d'obtenir une indemnité de soumission.

Le montant de l'indemnité de soumission est librement fixé par l'autorité adjudicatrice et est mentionné dans les documents du marché. L'indemnité de soumission n'est cependant pas tenue d'approcher le coût attendu de la conception. Les soumissionnaires devront manifestement se contenter d'un remboursement partiel de leurs frais. Toutefois, l'adjudicateur doit veiller à ce que l'effort et l'investissement financier des soumissionnaires soient pris en compte, en fonction de la complexité du projet et de la nature des efforts requis dans la procédure de placement.

En bref, vous ne pouvez pas simplement facturer vos coûts à l'autorité adjudicatrice, mais ce dernier prévoit un montant forfaitaire qui peut être plutôt inférieur que supérieur aux coûts de la conception.
L'autorité adjudicatrice détermine également la date de paiement, mais celle-ci ne pourra être postérieure au 30ème jour après la conclusion du contrat et devra être effectuée dans un délai de six mois à compter du jour de la décision d'attribution ou de non-attribution de la mission.

La TVA ne peut pas être prélevée sur l'indemnité de soumission.
En résumé, lorsque vous participez à certaines procédures d'appel d'offres pour des marchés publics, vous recevez désormais une compensation financière pour la conception du projet d'impression accompagnant votre offre, mais vous ne pouvez pas en déterminer vous-même le montant.

Des questions? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

ACTIVITÉS

PrintBar Limbourg & Brabant

Le PrintBar Limbourg & Brabant fera son arrêt au stand dans le légendaire Circuit de Zolder le 14 novembre !

Nous commençons en pole position avec une visite exclusive des coulisses. Apprenez à connaître les aspects techniques du circuit avec un aperçu de l'intérieur du cockpit du système de sécurité, d'où vous pourrez observer le vaste réseau de caméras.

Ensuite, nous parcourrons sa riche histoire lors d'une visite au musée, ferons le plein d'histoires passionnantes et de souvenirs emblématiques. Une occasion unique de découvrir les facettes cachées du circuit.

Après la visite, nous mangerons un petit bout et prendrons un verre tout en conversant agréablement entre collègues du secteur.

Venez donc nous rejoindre sur la ligne de départ !

Programme
18h00 Accueil & petites bulles
18h30 Visites des coulisses
20h00 Moment de réseautage & Walking dinner
23h00 Fin

Jeudi 14 novembre
18h00
Circuit Zolder
Terlaemen 30
3550 Heusden-Zolder

Inscrivez-vous dès à présent !

Meet & Learn @ Toyo Ink Europe

Encre et vernis, vous êtes en contact avec eux quotidiennement, mais avez-vous déjà songé à la façon dont ils sont fabriqués ? Pour résoudre ce mystère, vous avez la possibilité de visiter un **fabricant d'encre belge**. Le 19 novembre, Toyo Ink Europe ouvrira ses portes pour **une visite exclusive de son site de production à Niel**. Ce fabricant belge d'encres fait partie du groupe artience (ancien groupe Toyo Ink) et est un pionnier dans la production d'encres et de vernis pour l'impression offset et flexo, en mettant l'accent sur les technologies UV, LED et EB.

Lors de notre visite nous recevrons une explication détaillée sur ces encres et vernis écoénergétiques et nous découvrirons leurs nombreux avantages. Nous examinerons les futures législations qui auront un impact sur l'industrie, puis nous vous emmènerons pour une visite fascinante. Venez découvrir comment des encres de haute qualité sont fabriquées au quotidien et apprenez-en davantage sur les dernières technologies du secteur des encres. Ne manquez en aucun cas cette opportunité unique !

Programme
9h00 Accueil
9h30 Les avantages des encres à faible consommation d'énergie : innovation en matière de durabilité
10h30 Evolutions futures de la législation pour l'industrie de l'encre
11h00 Visite de la production
12h00 Lunch & réseautage

Mardi 19 novembre
9h00
Toyo Ink Europe
Tunnelweg 3
2845 Niel

Inscrivez-vous dès à présent !

artience
TOYO INK EUROPE

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENTS

PrintBar Flandre occidentale : Le réseautage au cœur de siècles d'histoire

Une nouvelle édition du PrintBar Flandre occidentale s'est déroulée le mercredi 25 septembre dans l'emblématique **Fort Napoléon à Ostende**. La soirée a commencé par une visite fascinante de ce fort historique, au cours de laquelle le guide nous a fait voyager à travers plusieurs siècles d'histoire. Le Fort Napoléon, construit par Napoléon Bonaparte, servait à l'origine de moyen de défense contre l'attendue invasion anglaise. Ensuite, le fort a joué le rôle de pentagone impénétrable pendant les deux guerres mondiales et a rempli diverses fonctions au fil des ans, ce qui en fait un monument unique dans la région. Après la visite historique, Tom Deschildre, PDG du groupe INNI, a ouvert la soirée de réseautage avec un discours de bienvenue très inspirant. Les participants se sont régalés lors du walking dinner culinaire. Nous avons commencé par une croquette de crevettes primée et poursuivi avec divers petits plats raffinés. De nouveaux contacts ses sont noués dans cette ambiance unique et les relations existantes n'ont fait que se renforcer, faisant de cette soirée un événement de mise en réseau totalement réussi.

Merci à tous les participants de cette édition du PrintBar et qui en ont fait un succès. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre prochaine rencontre !

SALAIRES ET INDICES

update **chiffres**

	Indice santé	Indice lissé
dec 23	129,53	125,91
jan 24	130,19	126,56
feb 24	130,95	127,21
mar 24	131,75	127,99
avr 24	130,85	128,32
mai 24	131,42	128,62
juin 24	131,92	128,86
juil 24	132,84	129,12
août 24	132,94	129,63
sep 24	132,41	129,88

Ouvriers CP 130

Le disque de stabilisation de 130,27 n'a pas été dépassé ni en août ni en septembre. Par conséquent, les salaires barémiques n'ont **pas** été indexés.
Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, le disque de stabilisation sera dépassé en novembre 2024, ce qui entraînera une indexation des salaires barémiques en décembre 2024.

Employés CP 200

Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2025 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2024 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2023.

La prévision du pourcentage d'indexation au **01.01.2025** s'élève à **3,62%**.

Pourcentages onss au 01.07.2024

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	**Entreprise 2**	**Entreprise 3**	**Entreprise 1**	**Entreprise 2**	**Entreprise 3**
	<10 psl	**10-19 psl**	**≥ 20 psl**	**<10 psl**	**10-19 psl**	**≥ 20 psl**
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,97	12,66	12,72	5,40	7,09	7,15
Fonds de sécurité d'existence	1,61	1,91	1,91	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,46**	**34,45**	**34,51**	**25,51**	**27,20**	**27,26**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.04.2024	**1 ÉQUIPE**		**2 ÉQUIPES**		**3 ÉQUIPES**	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2066	20,66%	1,2987	29,87%	1,5070	50,70%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0243	2,43%	0,0251	2,51%	0,0251	2,51%
Charges sociales	1,5293	52,93%	1,5293	52,93%	1,5293	52,93%
Charges sociales salariales	**1,8696**	**86,96%**	**2,0112**	**101,12%**	**2,3298**	**132,98%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.07.2024	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3095	30,95%
Charges sociales salariales	**1,7537**	**75,37%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43
2021	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93

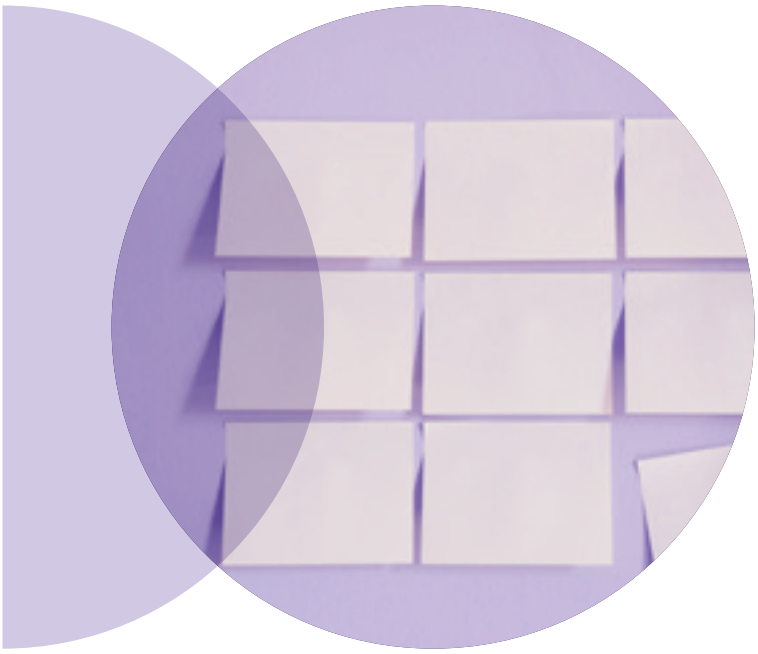

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.07.2024	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
30.06.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.05.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
30.04.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
31.03.2024	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32
29.02.2024	356,36	356,64	369,57	357,82	381,32
31.01.2024	354,63	354,89	366,85	357,82	375,88
31.12.2023	358,08	358,39	380,82	366,71	394,94
30.11.2023	362,39	361,89	382,19	366,71	397,67
31.10.2023	364,12	367,13	383,30	368,93	397,67
30.09.2023	373,61	375,87	388,24	373,37	403,11
31.08.2023	379,65	380,24	395,16	384,48	405,84
31.07.2023	390,00	388,98	399,00	386,71	411,28

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

DADDY KATE nomme Elisabeth Fenaux au poste de CEO

L'imprimerie Daddy Kate Belgium, située à Sint-Pieters-Leeuw, a nommé Elisabeth Fenaux comme nouvelle CEO. Elle succède à Thijs Claes et devient la première CEO non familiale de l'entreprise. Thijs Claes rejoint Daddy Kate Group, la holding familiale située au-dessus de l'imprimerie. Elisabeth Fenaux a débuté chez Daddy Kate France en septembre dernier. 'Ce qui m'a le plus impressionnée lors de ma visite à Daddy Kate, c'est sa culture d'entreprise et ses technologies. Le parc de machine est incroyable, mais c'est surtout la vision à long terme qui m'a séduite. Je suis très heureuse de la confiance qui m'est accordée pour endosser mon rôle dans cette entreprise familiale', déclare la nouvelle CEO.

16.000 m² de livres et d'expériences

Boektopia revient à Kortrijk Expo du 26 octobre au 3 novembre. Après le succès de l'année dernière, avec pas moins de 47.000 visiteurs, le salon s'attend cette année à un intérêt encore plus grand. Laissez-vous inspirer par des milliers de livres répartis dans quatre halls d'exposition spacieux et rencontrez des centaines d'auteurs et d'artistes. Profitez de spectacles, de séances de lecture, de démonstrations culinaires et de séances de dédicaces. Cette année encore, de nombreux grands noms nationaux et étrangers sont au programme. Les billets sont disponibles via boektopia.be.

BOEKTOPIA

Bietlot rejoint Graphius Group

L'imprimerie Bietlot à Charleroi fait partie du groupe Graphius depuis le mois d'août, ce qui en fait sa première acquisition en Wallonie. Cette collaboration vise à renforcer les capacités de Bietlot, tout en préservant son indépendance et son caractère unique. 'Nous sommes honorés de rejoindre le groupe Graphius. Cette évolution ouvre de nouvelles opportunités pour Bietlot tout en assurant la continuité de nos services et de notre indépendance', a déclaré Eric Guillaume, Directeur Général de Bietlot. L'imprimerie est spécialisée dans l'impression commerciale et les publications éducatives destinées aux institutions européennes et emploie 33 collaborateurs.

FOCUS SUR LE PAPER

PAPYRUS

BalanceSilk®

Recycled papers are still part of the game!

Le papier est une ressource renouvelable au cœur de la nature. Ceux qui y sont confrontés au quotidien portent une grande responsabilité dans la préservation de notre environnement. BalanceSilk® garantit une blancheur inégalée et d'excellentes propriétés d'impression pour un papier 100 % recyclé.

Cette qualité de papier répond aux exigences techniques les plus élevées, est synonyme de durabilité écologique et est certifié FSC® recycled. BalanceSilk® a une surface satinée et est disponible dans des grammages de 90 à 350 g/m². Pour plus d'informations et la gamme complète de BalanceSilk®, rendezvous sur notre boutique en ligne via ce code QR ou contactez votre interlocuteur habituel chez Papyrus: +32 2 529 85 11.

First impression est imprimé sur du **BalanceSilk 130 g/m²**. La couverture est imprimée sur du **BalanceSilk 200 g/m²**.

Partners in creativity

EASYPAY GROUP
INNOVATION IN HR

Monizze

antalis
Just ask Antalis

SELECT people

artience
TOYO INK EUROPE

Lab9 PRO

OUD PAPIER
JOZEF MICHEL

Canon

VINK

DATALINE

WINTER & COMPANY

Paper Nature

SARPI VEOLIA

PAPYRUS

HEIDELBERG